

# CATALOGUE DES AIDES 2025

**POUR LA  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE  
ET L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE**

## **LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI**

Rôle des acteurs du projet

## **MODE D'EMPLOI**

Démarche pour bénéficier d'une aide

## **DÉTAILS DES DISPOSITIFS**

Soutien financier aux études  
et aux investissements limitant  
les impacts environnementaux  
et la consommation des ressources  
(énergie, matières, déchets.)



**ENTREPRISES**

**FÉVRIER**



# SOMMAIRE

## **PARTIE I**

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE** ..... p.5

## **PARTIE II**

**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
ET ENERGIES RENOUVELABLES** ..... p.11

## **PARTIE III**

**AUTRES AIDES** ..... p.21

## **PARTIE IV**

**COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER  
DEMANDE D'AIDE ?** ..... p.26

## **PARTIE V**

**ANNEXE** ..... p.27



## LES CONTACTS

Avant toute démarche, un contact préalable auprès des services de l'ADEME ou de la Région est requis. Tous les contacts sont disponibles ici :

### CLIC'AGIL

L'ADEME et la Région Grand Est ont créé un nouvel outil partenarial au service des entreprises du Grand Est : <https://clic-agil.climaxion.fr/>



Clic'Agil est une plateforme web visant à faciliter la mise en œuvre de projets en matière de transition écologique et énergétique.

Elle réunit en un lieu unique l'ensemble des soutiens financiers et techniques des principaux acteurs du Grand Est : l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, BpiFrance, la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Grand Est, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Grand Est, et la Région Grand Est.

L'objectif de Clic'Agil est d'encourager la mise en œuvre de projets de transition : énergie, matière, déchets, eau, mobilité, climat...

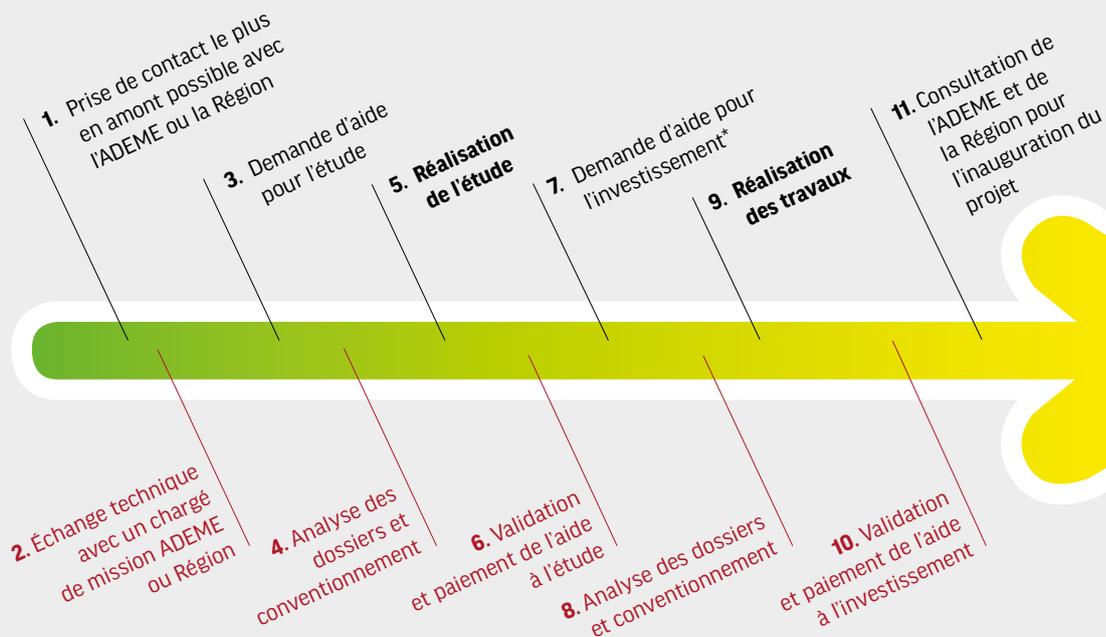
Grâce à un référencement précis de l'ensemble des contacts de ces partenaires, les entreprises ont à disposition une plateforme leur permettant **de définir leur projet et d'identifier les soutiens financiers (subventions, prêts,...), ainsi que le contact technique qui pourra les accompagner.**

En quelques clics, les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique ou énergétique ont désormais accès à un répertoire complet.

**Le dossier de demande d'aide doit être adressé avant toute commande d'études et de travaux, sans quoi il ne sera pas accepté.**

## LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

### RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

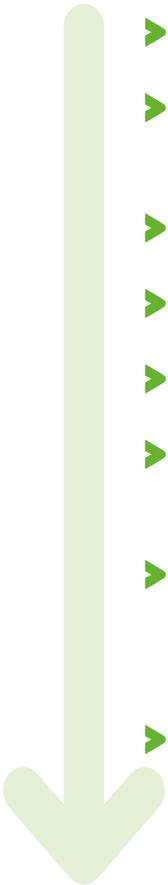


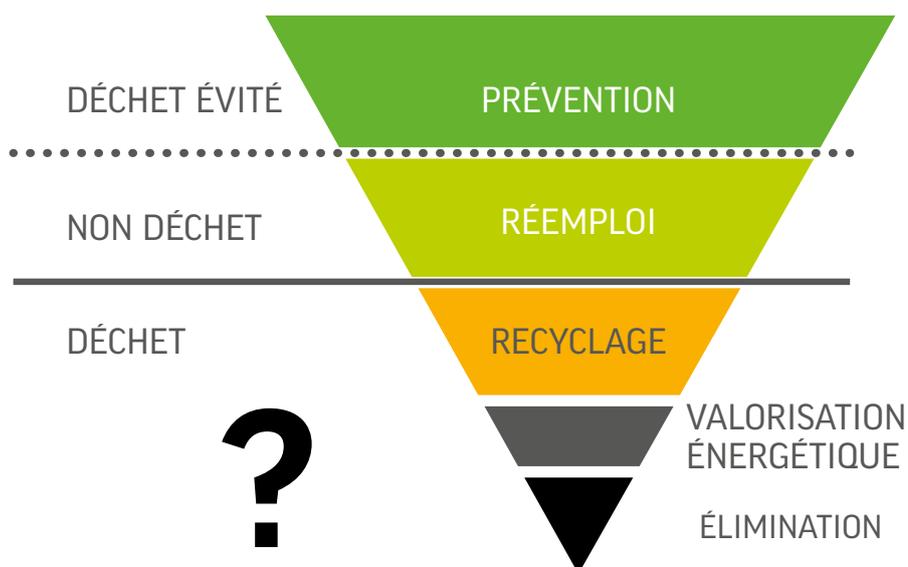
### RÔLE DE L'ADEME ET DE LA RÉGION

\*Certains investissements peuvent être réalisés sans étude préalable soutenue par Climaxion

## PARTIE I

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 
- EFFICACITÉ MATIÈRE ..... p.6
  - DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE ..... p.6
  - ÉCOCONCEPTION ..... p.7
  - ACHATS DURABLES ..... p.8
  - RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC) ..... p.9
  - PRODUIRE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DE RECYCLAGE (MPR) ET L'INCORPORER DANS LES PRODUITS (APPEL À PROJETS ORMAT) ..... p.9
  - PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE » ..... p.10
  - GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUTRUI ..... p.10



## EFFICACITÉ MATIÈRE

La lutte contre les déchets plastiques est l'axe prioritaire de ce dispositif. Les projets concernant les autres matières que le plastique pourront faire l'objet d'une aide dans la limite des crédits disponibles et selon leur niveau de criticité.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude de faisabilité (hors RDI)	60 à 80 % Instruction Région
Investissement	40 à 60 % Instruction Région

## DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE

**Bénéficiez d'un accompagnement stratégique pour sortir de la logique volumique et intégrer concrètement les aspects sociétaux et environnementaux dans votre activité.**

### Qu'est-ce que l'EFC (Economie de la fonctionnalité et de la Coopération) vous apporte ?

L'approche par l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) permet de :

- Sortir des logiques de volume et de compétition par le prix
- Créer de la valeur et produire des effets utiles
- Privilégier l'usage à la possession
- Analyser les externalités et développer des coopérations

### Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider financièrement et techniquement les entreprises tout au long de leur parcours :

Parcours	En détail	CLIMAXION
Phase diagnostic	Première approche de l'EFC par l'entreprise	Étude de 50 à 80% Investissement au cas par cas
Phase d'émergence	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de ses premiers pas en Economie de la fonctionnalité et de la Coopération	
Phase de développement	Expérimentation	
Phase de changement d'échelle	Déploiement plus large de l'offre après la phase expérimentale	

### Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME et Région : [efc@climaxion.fr](mailto:efc@climaxion.fr)



## Comment démarrer ?

Entreprises, vous pouvez également vous tourner vers le Club EFC Grand Est pour un premier échange sur votre situation et vos enjeux. Par ailleurs, le club offre un espace d'échanges entre pair, au service d'acteurs économiques engagés pour de nouvelles stratégies de développement économique alliant performance et respect des enjeux environnementaux.

> [clubefc@climaxion.fr](mailto:clubefc@climaxion.fr) <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,  
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

## ÉCOCONCEPTION

**Source d'innovation et génératrice de valeur, l'écoconception est une démarche qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement des produits, procédés ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en conservant leurs qualités d'usage.**



### Qu'est-ce que l'écoconception vous apporte ?

C'est une approche multi-critères et multi-étapes qui permet de :

- Répondre aux nouvelles attentes de vos clients en développant de nouvelles offres
- Anticiper vos contraintes des marchés et les réglementations environnementales
- Sécuriser vos approvisionnements
- Améliorer la satisfaction de vos clients, la performance technique et environnementale de vos produits ou services et de créer de la valeur
- Contribuer à l'amélioration de l'image de votre entreprise



### Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider les entreprises tout au long de leur parcours :

Offre	En détail	SOUTIEN
<b>Diagnostic Ecoconception</b>	<u>Piloté par BPI dédié au TPE, PME et ETI</u>	Reste à charge jusqu'à 7 200 € HT max
<b>Diagnostic approfondi</b>		Étude de 50 à 80% Investissement au cas par cas
<b>Mise en œuvre</b>	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation du plan d'action	
<b>Phase de développement</b>	Investissements productifs	

En outre MakCCIng Durable et PakCCIng Durable sont des programmes d'accompagnement collectifs pour une dizaine d'entreprises et sont animés par la CCI Grand-Est. Les opérations sont renouvelées chaque année avec un recrutement en octobre. Pour tout contact : **Ronan Sebilo** : [r.sebilo@alsace.cci.fr](mailto:r.sebilo@alsace.cci.fr)



## Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME/Région ou BPI : [aap-econception@climaxion.fr](mailto:aap-econception@climaxion.fr)



## Comment démarrer ?

> [www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/ecoconception](http://www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/ecoconception) <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,  
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

## ACHATS DURABLES

**Selon l'Observatoire des Achats Responsables, un achat responsable est « un achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique ».**



### Qu'est-ce qu'une démarche d'achats responsables vous apporte ?

Le poids des achats représentent en moyenne 50 % à 70 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ce projet vous permet de :

- Intégrer des dispositions en faveur de la protection de l'environnement et du progrès social
- Garantir la performance économique de votre entreprise
- Contribuer de manière déterminante à votre politique RSE
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (internes et externes)
- Développer l'innovation
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie de votre produit / prestation



### Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

#### **Vous voulez découvrir les achats responsables ou sensibiliser vos collaborateurs ?**

- > La CCI Grand Est organise régulièrement des **webinaires** sur différentes thématiques.
- > Climaxion vous met à disposition le **serious game « Arthur et la quête des achats durables »**, des ateliers sont également régulièrement organisés en région pour l'expérimenter.

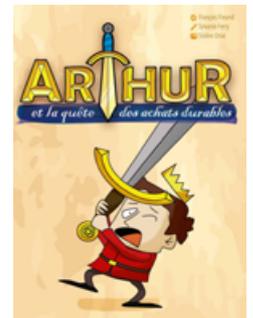
#### **Vous voulez passer à l'action et déployer une véritable politique d'achats responsables ?**

- > Participez aux opérations collectives « **SourCCIng Durable** » financées par Climaxion. Elles sont pilotées par la CCI Grand Est avec l'aide du bureau d'étude « Un Pas pour Demain ».

#### **Vous êtes déjà à un niveau avancé dans la structuration des achats responsables ?**



- > Rejoignez le **Club Achats Durables Entreprises Grand Est** et continuez à progresser grâce à des **échanges avec vos pairs**. Le club est ouvert aux participants du parcours « Sourcing Durable », aux entreprises labélisés RFAR et aux entreprises chartées RFAR « avancées ».



**Un seul endroit pour vous renseigner sur les achats durables en Grand Est**

**> [www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise](http://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise) <**

## RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)

Pour être éligibles, les solutions d'emballages proposées ne doivent pas relever de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) emballages ménagers ou de la REP restauration et doivent être recyclables.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Diagnosics, études de faisabilité et expérimentations	60 à 80 % Instruction ADEME
Investissement sur l'amélioration ou acquisition d'équipements/outils, changement d'un approvisionnement*	40 à 60 % Instruction ADEME

\*Le porteur doit impérativement avoir réalisé en amont une étude qui confirme la viabilité du projet.

## PRODUIRE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DE RECYCLAGE (MPR) ET L'INCORPORER DANS LES PRODUITS (APPEL À PROJETS ORMAT) UNIQUEMENT POUR LES PLASTIQUES, TEXTILES, MÉTAUX ET BATTERIES, BOIS, PAPIER ET CARTON, VERRE ET MATÉRIAUX MINÉRAUX

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Diagnosics, études, tests de performance et expérimentations	50 à 80 % Instruction ADEME
Investissement sur l'outil productif (création, augmentation de capacité, amélioration de qualité)	35 à 55 % Instruction ADEME





## PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE »

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025 Instruction Région ou ADEME
Assistances à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en économie circulaire pour la réalisation de chantiers exemplaires <b>(volet 1)</b>	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement (diagnostic PEMD exclu) plafonnée à 70 000 €
Accompagnements des maîtres d'ouvrage et des acteurs territoriaux sur l'intégration de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et leurs études territoriales <b>(volet 1)</b>	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement / l'étude plafonnée à 70 000 €
Etudes préalables à l'investissement pour le développement de filières de réemploi et / ou de recyclage (par exemples, le réemploi de matériaux du bâtiment et la valorisation de DND) <b>(volet 2)</b>	Aide de 70 % du montant de l'étude plafonnée à 70 000 €
Investissements dans des installations de collecte (déchèteries professionnelles), de réemploi et de valorisation innovantes des déchets <b>(volet 2)</b>	Aide jusqu'à 30 % du montant des investissements / travaux pour les DI et les DND (selon la taille de l'entreprise et l'intérêt du projet) plafonnée à 100 000 €



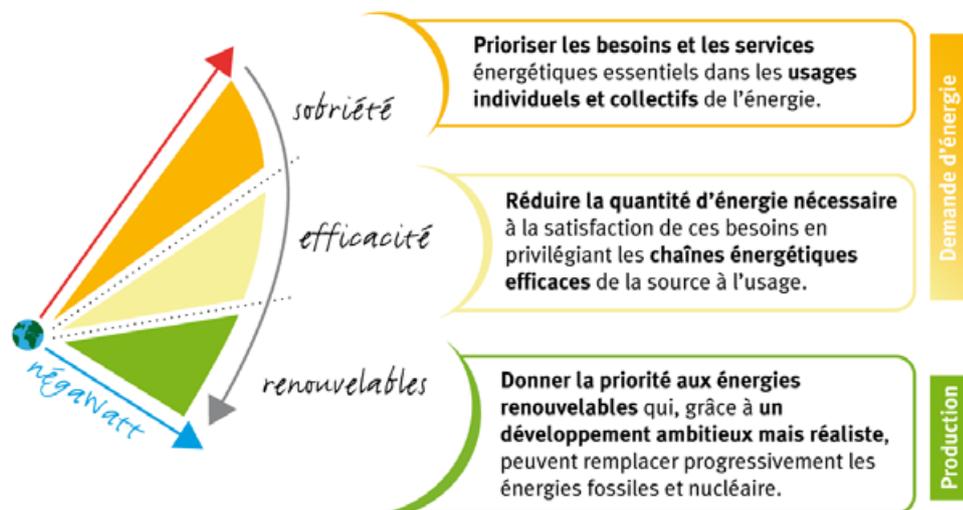
## GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUTRUI

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025 Instruction ADEME
Étude	50 à 80 % Instruction ADEME
Investissement dans un centre de tri des déchets non dangereux d'activités économiques, des encombrants ou de sur-tri des refus des déchets d'activités économiques	35 à 55 % Instruction ADEME
Investissement en faveur de la valorisation matière des déchets (préparés ou non) (projet qui n'entre pas dans l'appel à projets ORMAT) en page 9	35 à 55 % Instruction ADEME

## PARTIE II

# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

➤ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE .....	p.12
• Sensibilisation / Formation .....	p.12
• Études / Diagnostics .....	p.12
- Focus sur les audits énergétiques, études de faisabilité et optimisation .....	p.13
• Emploi .....	p.14
• Investissements .....	p.15
➤ CHALEUR FATALE .....	p.17
• Études et investissements en faveur de la récupération de chaleur fatale .....	p.17
➤ PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES .....	p.17
• Géothermie .....	p.17
• Solaire Thermique .....	p.18
• Créations/extensions de réseaux de chaleur existants .....	p.18
• Bois énergie .....	p.19
• Hydroélectricité .....	p.19
• Méthanisation .....	p.20
• Projets participatifs de développement des énergies renouvelables .....	p.20
• Investissement .....	p.20



L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le programme EnergiChoix visant à guider les entreprises et les collectivités dans leur projet de chaleur renouvelable. Les porteurs de projet sont encouragés à suivre les étapes de cette démarche et devront démontrer que les points suivants ont été pris en compte lors de la définition de leur projet :

**Réduction des consommations d'énergie** : réflexion et mise en oeuvre de mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

**Mutualisation des besoins** : raccordement à un réseau de chaleur vertueux existant ou étude du potentiel de création d'un réseau afin de mutualiser les besoins et l'outil de production.

**Considération des EnR disponibles localement** : la valorisation de chaleur fatale doit être étudiée prioritairement, puis le potentiel géothermique et solaire thermique. La biomasse est une source d'énergie renouvelable performante mais limitée.

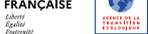
Elle devra être étudiée en dernier recours, si possible en mix énergétique avec une autre EnR, et en priorité sur les projets où elle est la source renouvelable la plus pertinente pour satisfaire le besoin (besoins de hautes températures ( $T > 90^{\circ}\text{C}$ ), ou lorsqu'aucune énergie locale ne peut satisfaire le besoin).

<https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/energi Choix-parcours-mieux-choisir-son-energie-thermique>

## ➤ SENSIBILISATION / FORMATION

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	 Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
	 PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe formation profil technique (PROREFEI), financier/bancaire, direction (dispositif ACT)	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Formations sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Les accélérateurs filières (cofinancé ADEME) : Transition Énergétique, décarbonation	TPE/PME	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Programmes CEE : numérique, consommation énergétique,...	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>

## ➤ ÉTUDES / DIAGNOSTICS

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	 Audit énergétique, étude de faisabilité/d'optimisation énergétique, de décarbonation ou de chaleur fatale	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir page 13
	 Dispositif ACT pour la stratégie et la trajectoire bas carbone : Volet « Pas à pas » OU volet « évaluation »	TPE/PME/GE (cible hors industrie)	Voir <a href="#">le lien</a>
	 PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe accompagnement : - Études d'opportunité de mix énergétique - Coaching pour projets d'investissement - Prime à la certification ISO 50001 (PRO SMEn) - Études de stratégie et trajectoire bas carbone avec le dispositif ACT (pas à pas et évaluation)	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Diagnostic Eco-Flux (cofinancé ADEME)	20-250 salariés	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Diag Perf'immo : audit pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire (OPERAT) – cofinancé par l'ADEME	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Diagnostic décarbon'action : bilan BEGES sur les 3 scopes (cofinancé ADEME)	moins de 500 salariés	Voir <a href="#">le lien</a>
	 Mission de conseil Stratégie Environnement : feuille de route à 2030	PME de plus de 5M€ de CA /ETI (Cible dirigeant/responsable RSE)	Voir <a href="#">le lien</a>
	 * - Diagnostics de fonctionnement systèmes d'eau potable et/ ou systèmes d'assainissement - Schémas Directeurs - Soutien aux équipements de suivi - Analyses de scénarii coût/efficacité - Réhabilitation de stations d'épuration des eaux usées	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a> Voir <a href="#">le lien</a> Voir <a href="#">le lien</a>

\* Les projets devront être motivés par une approche globale de maîtrise énergétique sur l'ensemble de la chaîne de production, de collecte, de transport ou de traitement de l'eau, ainsi que l'ensemble de la chaîne de collecte, de transport ou de traitement des eaux usées.

## FOCUS

### Audit énergétique, études de faisabilité et optimisation

Les objectifs sont d'optimiser les consommations d'énergie de vos procédés et de vos utilités ou d'analyser les opportunités de récupération de chaleur perdue à l'échelle d'un site industriel ou d'une zone d'activité.

Les entreprises tertiaires, les activités de chantier dans le BTP et les activités en lien avec l'agriculture ne sont pas éligibles.

ÉLIGIBLE		NON ÉLIGIBLE	PLUS D'INFORMATION
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2, 75 GWh)	Conditions : - BET labellisé OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie Cahier des charges : audit énergétique volontaire industrie (ADEME)	Audit énergétique réglementaire (ex : décret tertiaire), diagnostic énergétique pour un bâtiment tertiaire	Voir <a href="#">le lien</a>
Diagnostic thématique d'un process ou d'une utilité pour un site industriel : production de froid, ventilation, d'éclairage, d'air comprimé... (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2, 75 GWh)		Diagnostic « bâtiment »	Voir <a href="#">le lien</a>
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2, 75 GWh) AVEC étude d'opportunité du mix énergétique	Conditions - BET labellisé PACTE Industrie Cahier des charges : étude d'opportunité mix énergétique (ADEME)		Voir <a href="#">le lien</a>
Études de projet d'amélioration de la performance énergétique ou de décarbonation : enrichissement des démarches de management d'énergie, faisabilité d'un investissement ou d'optimisation d'un process/utilité	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges ADEME sur l'étude de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles	Étude de faisabilité bâtiment	Voir <a href="#">le lien</a>
Étude dont l'objectif est la récupération de chaleur perdue : potentiel de récupération sur un territoire, faisabilité pour la valorisation interne ou externe d'une entreprise (Fonds chaleur de l'ADEME)	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie Cahier des charges : étude territoriale de connaissance des potentiels de récupération de chaleur sur son territoire (FNCCR), étude de faisabilité pour la récupération de chaleur fatale (ADEME)		Voir <a href="#">le lien</a>

**MONTANT DES AIDES MAXIMUM :** Sous réserve d'éligibilité du projet, l'accompagnement financier prendra la forme d'une subvention, selon les taux décrits ci-dessous, appliqués aux montants HT considérés comme admissibles :

	Assiette éligible plafonnée à	Petite entreprise -50 ETP	Moyenne entreprise -250 ETP	Grande entreprise >250 ETP
Diagnostic énergétique avec étude de mix énergétique, <i>Intervention de l'ADEME</i>	15 000 €	80 %	70 %	60 %
Diagnostic énergétique, <i>Intervention de l'ADEME</i>	50 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet d'efficacité énergétique, de décarbonation <i>Intervention de l'ADEME</i>	100 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale (Fonds chaleur de l'ADEME) <i>Intervention de l'ADEME</i>		70 %	60 %	50 %

## ➤ EMPLOI

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS		VTE vert : aide au recrutement d'un jeune	TPE/PME/ETI	Voir <a href="#">le lien</a>

## ► INVESTISSEMENTS

		NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS	
SUBVENTIONS		Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel à projet DECARB IND sur la décarbonation des process (efficacité énergétique, modification du mix énergétique, modification du mix matière, CCS sous condition et CCU uniquement en minéralisation)	TPE/PME/GE	CAPEX sup à 3 M€ Réduction sup à 1 000 t GES (relève : 15 mai 2025)	<a href="#">Voir le lien</a>
		Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel d'offre Grands Projets Industriels	Uniquement pour les entreprises soumises aux quotas d'émissions CO <sub>2</sub> ayant répondu à la consultation publique 2024 pour une aide supérieure à 20 millions d'euros	(relève : 15 mai 2025)	<a href="#">Voir le lien</a>
		Chèque vert : Aide pour les utilités (une seule fois)	Artisans et commerçants de moins de 20 salariés	<a href="#">Voir le lien</a>	
		Appel à Manifestation d'intérêt Artisanat de demain : aide pour le matériel productif	Artisans	<a href="#">Voir le lien</a>	
		FEDER	TPE/PME	<a href="#">Voir le lien</a>	
		Fonds pour une Transition Juste (départements 54, 57, 68) Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a>	
		Action d'économie d'énergie (travaux, équipement, mobilité,..)	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a>	
		Dispositif expérimental d'aides aux investissements énergétiquement vertueux du petit cycle de l'eau (exemples: remplacement d'équipements énergivores)	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a>	

## ➤ INVESTISSEMENTS

		NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT		Prêt action climat : projet de transition écologique et énergétique 10 k€ à 75 k€	TPE	Voir <a href="#">le lien</a>
		Prêt Économie d'Énergie (amélioration de l'efficacité énergétique 10 k€ à 500 k€)	TPE/PME	Voir <a href="#">le lien</a>
		Prêt Vert ADEME (projet de transition écologique ou énergétique 10 k€ à 1 M€)	PME	Voir <a href="#">le lien</a>
		Prêt vert 4 (projet transition écologique et énergétique 50 k€ à 5 M€)	PME/ETI	Voir <a href="#">le lien</a>
		Prêt Industrie Verte (projet de transition écologique ou énergétique 0.5 à 10 M€)	PME/ETI Cible industrie	Voir <a href="#">le lien</a>
		Garantie Création Verte pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PMEI de moins de 3 ans	Voir <a href="#">le lien</a>
		Garantie Développement Verte pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PME de plus de 3 ans	Voir <a href="#">le lien</a>
		Garantie Transmission Verte pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt sur une durée de 2 à 7 ans (loi Industrie verte)	PME	Voir <a href="#">le lien</a>
		Investissements en Fonds Propres dans des projets innovants d'infrastructure dans les secteurs de la transition énergétique et écologique	TPE/PME/GE	Voir <a href="#">le lien</a>
		Obligation Transition pour financer les projets de décarbonation sur une durée de 8 ans : - équipement en matière de décarbonation matière et énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique, ... (PME/ETI) - entreprise solution : investissement égales à 50% du VA ou des CAPEX (PME) - entreprise en transition : BEGES et plan d'actions de décarbonation (PME)	PME/ETI	Voir <a href="#">le lien</a>

## ► ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Exemples d'investissements éligibles pour la Région et l'ADEME :

- Systèmes de captage de chaleur d'un procédé unitaire sur le même équipement ou un autre procédé unitaire (y compris chauffage de bâtiment)
- Système de remontées en température (PAC, RMV, ...)
- Systèmes de production de froid (PAC en montage thermofrigopompe, pompe à absorption)
- Systèmes de stockage
- Changement de vecteur énergétique (exemple : passage de haute à basse température)
- Transport, distribution pour une valorisation de la chaleur interne ou externe de l'entreprise : boucle d'eau chaude, industriel voisin, réseau de chaleur urbain.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale	Instruction ADEME cf page 13
Investissement en faveur de la récupération / valorisation de chaleur fatale	> 1 GWh valorisé / an : règles du fonds chaleur, Instruction ADEME <a href="#">Lien pour le dépôt</a>

## PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES avec l'outil Energi'Choix, voir page 11

### ► GÉOTHERMIE

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude	50 à 80 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an Instruction Région  pour les projets de plus de 75 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh EnR/an	45 à 50 % Aide plafonnée à 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région
Investissement géothermie <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur nappes et champ de sondes entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an</li> <li>• sur eaux usées entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an</li> </ul>	Montant indicatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 260 €/MWh* froid</li> <li>• Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 260 €/MWh* froid</li> </ul> Instruction ADEME
Investissement géothermie > 2 000 MWh*	Aide forfaitaire Instruction ADEME

\* Mégawatt-heure

## ➤ SOLAIRE THERMIQUE

	OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
ÉTUDE	Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m <sup>2</sup>	50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié <a href="#">Instruction Région</a>
	Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	70 % selon les règles du fonds chaleur <a href="#">Instruction Région</a>
INVESTISSEMENT	Solaire thermique Surface panneaux < 75 m <sup>2</sup>	45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m <sup>2</sup> <a href="#">Instruction Région</a>
	Solaire thermique dédié** Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • de 25 à 500 m <sup>2</sup> : forfait • > 500 m <sup>2</sup> : AAP GINST*** <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Solaire thermique raccordé à un Réseau de Chaleur Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • de 25 à 500 m <sup>2</sup> : forfait • de 500 à 1500 m <sup>2</sup> : analyse économique • > 1500 m <sup>2</sup> : AAP GINST*** <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Système solaire Combiné (SSC)**** Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • de 25 à 250 m <sup>2</sup> : forfait • > 250 m <sup>2</sup> : AAP GINST*** <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Pompe à chaleur solaire thermique pour ECS Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • de 25 à 250 m <sup>2</sup> : forfait • > 250 m <sup>2</sup> : AAP GINST*** <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : 30 k€ <a href="#">Instruction ADEME</a>
Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 50% d'aides <a href="#">Instruction Région</a>	

\* ECS : Eau Chaude Sanitaire \*\* ECS et/ou process hors chauffage locaux \*\*\*AAP GINST : Grandes Installations Solaire Thermique \*\*\*\* Production d'ECS et de chauffage

## ➤ CRÉATIONS/EXTENSIONS DE RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Création/extension/densification de réseau de moins de 200 ml* - non couvert par un schéma directeur des réseaux	Soutien de 40 % Aide totale plafonnée à 240 000 € <a href="#">Instruction Région</a>
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (entre 300 et 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide forfaitaire selon le Diamètre Nominal du réseau (DN) <a href="#">Instruction ADEME</a>
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (au-delà de 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre projet fonctionnant aux énergies fossiles <a href="#">Instruction ADEME</a>

\*\* Mégawatt-heure

## ► BOIS ÉNERGIE

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1 200 MWh* EnR/an <a href="#">Instruction Région</a>  Pour les projets de plus de 1 200 MWh* EnR/an <a href="#">Instruction ADEME</a>
Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé	30 à 40 % Aide plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur <a href="#">Instruction Région</a>
Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur <a href="#">Instruction ADEME</a>
Investissement chaufferie bois produisant > 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre chaufferie équivalente fonctionnant aux énergies fossiles Règles fonds chaleur (AAP BCIAT) <a href="#">Instruction ADEME</a>

\* Mégawatt-heure

## ► HYDROÉLECTRICITÉ

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude	50 à 70 % Aide plafonnée à 10 000 € <a href="#">Instruction Région</a>
Investissement (hors projets portés par des fournisseurs d'énergie)	20 à 30 % Aide plafonnée à 100 000 € <a href="#">Instruction Région</a>

## ➤ MÉTHANISATION

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
<p>Études de faisabilité technico-économiques, Analyses de pouvoirs méthanogènes</p> <p>Études de faisabilité d'une station de gaz naturel véhicule (GNV) sur le site de l'unité de méthanisation</p> <p>Études juridico-financières</p>	<p>50 à 70 % Avec une assiette éligible plafonnée à 30 000 € pour les projets individuels et 40 000 € pour les projets collectifs</p> <p><a href="#">Instruction Région</a></p>
<p>Investissement méthanisation</p>	<p>Règles du fonds chaleur et fonds déchets Appel à projet méthanisation</p> <p><a href="#">Instruction ADEME</a></p>

## ➤ PROJETS PARTICIPATIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
<p>Accompagnement des projets d'entreprises ayant une finalité participative et citoyenne</p>	<p>70 % 10 000 à 12 000 € d'aides</p> <p><a href="#">Instruction Région</a></p>

## ➤ INVESTISSEMENT

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	 <p>Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables</p>	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a>
	 <p>Dispositif expérimental d'aides aux investissements énergétiquement vertueux du petit cycle de l'eau (exemples: méthanisation des boues d'épuration, récupération de chaleur fatale*)</p>	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a>
FISCALITÉ	 <p>Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) : batteries, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur</p>	TPE/PME/GE	<a href="#">Voir le lien</a>

\* Seront examinés à titre expérimental les projets de récupération/production de chaleur au sein des systèmes d'eau potable et d'assainissement (microturbines, récupération de chaleur fatale dans les réseaux ou réservoirs ou dans les rejets d'eaux usées traitées, ...)

## PARTIE III

# AUTRES AIDES

➤ INNOVATION	p.21
➤ MOBILITÉ	p.22
➤ BÂTIMENTS	p.23
• Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés	p.23
• Soutien à la reconnaissance technique et assurantielle des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment	p.23
➤ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	p.24
➤ RSE	p.24
➤ DIAGNOSTIC, PRÊTS ET GARANTIE VERTE	p.24
➤ TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE-PME	p.25

## INNOVATION

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	 République Française / ADEME	Appels à projets (dont France 2030) : décarbonation de l'industrie, ENR, hydrogène, mobilité,...	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 bpi france	Aides à l'innovation	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 La Région Grand Est	Projets de RDI	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 La Région Grand Est	Dispositif Etat/Région opéré par BPI (France 2030): Aides à la conception d'innovation (faisabilité ou développement), de structuration de filières régionales, de projets collaboratifs (consortium académiques/ industriels)	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 FRANCE 2030	Appels à projets : énergie, décarbonation et hydrogène, production d'énergies décarbonées,...	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 Union Européenne	Fonds pour l'innovation pour le déploiement de technologies innovantes de décarbonation : projet de décarbonation, fabrication de technologies propres (ENR, stockage de l'énergie, pompes à chaleur, hydrogène,...) et pilote de décarbonation profonde	TPE/PME/GE Sup à 2, 5 M€ de CAPEX clôture 9 avril <a href="#">Voir le lien</a>
	 Union Européenne	Horizon Europe (2021-2027) : programme cadre de l' UE pour la recherche et l'innovation via des appels à propositions	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>
	 République Française / Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Projets de RDI relevant de la qualification de développement expérimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement expérimental	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a> <a href="#">Voir le lien</a>
	 anr	Appels à projets de recherche amont (TRL 1- 4) via des Programme et Equipements Prioritaires de Recherche des stratégies nationales de France 2030 : - PEPR SPLEEN (décarbonation de l'industrie) - PEPR-batteries - PEPR Hydrogène décarboné PEPR Réseaux du futur	TPE/PME/GE <a href="#">Voir le lien</a>

Le programme Climaxion permet de soutenir l'installation de recharge BioGNV, d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE), et d'acquisition de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
<b>Stations BioGNV</b>	
Projet territorial et partenarial de déploiement d'une infrastructure de recharge BioGNV accessibles au public en sortie de méthaniseur	20 % maximum du coût éligible HT du projet plafonné à 65 000 € d'aide <a href="#">Instruction Région</a>
<b>Mobilité Employeur</b>	
Démarche d'optimisation des déplacements professionnels MobiliPro dédiée aux organisations privées comme publiques qui possèdent une flotte de véhicules d'au moins 10 unités	Financement à 100% d'une AMO (cabinet expert en mobilité et gestion de flotte) : <a href="https://www.mobilipro.fr/">https://www.mobilipro.fr/</a>
<b>Mobilités actives et partagées</b>	
Programme Développer le Vélotourisme Axe 1 : Devenir Accueil Vélo	Financement des installations (achat et pose), 55% du montant HTR : <a href="https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231207/developper-velotourisme?cible=79">https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231207/developper-velotourisme?cible=79</a>
<b>Décarbonation des mobilités</b>	
Des AAP sont lancés par l'ADEME pour ; le soutien aux véhicules lourds à faible émission (H2, électrique, bioGNV...), les stations de recharge ou d'avitaillement, la logistique, la conception, la production et l'industrialisation de véhicules intermédiaires.	Ces AAP sont disponibles sur la plateforme <a href="https://agirpoulatransition.ademe.fr/">https://agirpoulatransition.ademe.fr/</a>
Études, conseil, état des lieux, réalisation de diagnostics au-delà des obligations réglementaires.	50 à 70% d'aide, selon la taille de l'entreprise

## ► CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN BOIS ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

### UNE AIDE FINANCIÈRE POUR :

- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment
- Les missions de maîtrise d'œuvre (MOE) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment. (Opérations de construction, rénovation lourde, extension, surélévation) pour les bâtiments d'habitation, de bureaux, d'activité et établissements publics et privés sous certaines conditions).

#### De la programmation au choix du maître d'œuvre

VOLET 1	AIDE MAXIMALE 2025	PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
<b>Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)</b> portant notamment sur la définition du programme d'opération et la faisabilité technique du projet, <b>jusqu'au choix du maître d'œuvre.</b>	70% du montant HT des missions de l'AMO <i>Instruction Région</i>	10 000 € HT

#### De la conception au parfait achèvement des travaux

VOLET 2	AIDE MAXIMALE 2025	PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
<b>Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et/ou de maîtrise d'œuvre (MOE)</b> incluses entre la phase de conception et la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.	50% du montant HT des missions de l'AMO ET/OU des missions de MOE <i>Instruction Région</i>	<b>Construction neuve :</b> 2% du coût HT prévisionnel des travaux, plafonné à 20 000 € HT  <b>Rénovation :</b> 2,5% du coût HT prévisionnel des travaux, plafonné à 30 000 € HT

#### Sur le site [Climaxion.fr](http://Climaxion.fr) vous trouverez

- Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés
- Un cahier des charges de la mission d'AMO

[www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets](http://www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets)

## ► SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE TECHNIQUE ET ASSURANTIELLE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
<b>Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone :</b> matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés ou de réemploi...	
Études d'identification des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé Prototypes et maquettes pour essais de caractérisation normalisés Essais en laboratoire accrédité Études d'analyse de cycle de vie, FDES individuelle ou collective... Coûts d'instruction d'Avis Technique, certification ACERMI...	50 % +20% de bonus pour les PME Aide plafonnée à 50 000 € (non cumulable avec autres aides publiques)  Appel à Projet dédié <i>Instruction Région</i>

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION		Diagnostic de vulnérabilité aux risques climatiques (méthodologie OCARA)	PME/ETI de moins de 500 salariés (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir <a href="#">le lien</a>

## RSE

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS		Diagnostic impact	Start up et PME	Voir <a href="#">le lien</a>
		Mission de conseil RSE	PME de plus de 5M€ de CA /ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir <a href="#">le lien</a>

## DIAGNOSTIC, PRÊTS ET GARANTIE VERTE

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT		Dispositifs du Plan Climat de BPI	TPE/PME/ETI	Cf page 12, 15

# TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE-PME

Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » permet d'accéder à des aides dans plusieurs domaines de la transition écologique : décarbonation, l'écoconception, l'économie circulaire et la gestion des déchets, l'efficacité énergétique de serres chauffées.

## ► CIBLE

L'aide est destinée à toutes les TPE (très petites entreprises) et PME (petites ou moyennes entreprises), quelle que soit leur forme juridique (SAS (société par actions simplifiée), SCOP (société coopérative de production ou société coopérative et participative), association loi 1901...) sur les thématiques suivantes : changement climatique, économie circulaire & gestion des déchets, éco-conception et labellisation.

**Dossier à déposer :** <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/tremplin-transition-ecologique-pme>

### Dossier de demande d'aide simplifié avec instruction accélérée :

- Un seul dossier à déposer pour plusieurs études et/ou investissements.
- Liste des opérations éligibles pour votre entreprise identifiée en complétant un tableur à télécharger.
- Dossier simplifié : Tableur complété + RIB + un devis par ligne demandée.

### Suite à instruction et validation de votre dossier :

- Durée de contrat de 18 mois fermes.
- Paiement sur facture et preuves de réalisation dès la fin de la réalisation (pas obligation d'attendre la fin du contrat).

Pour être éligible, le montant total de l'aide doit être **supérieur à 5 000 €** (seuil abaissé à **2 500 € pour les réparateurs**) et **inférieur à 200 000 €**.



## PARTIE IV

# COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

	REGION/FEDER	ADEME
UN COURRIER DE DEMANDE	<p>Selon modèle défini, en fonction de l'implantation de votre entreprise, daté et signé par le représentant légal du demandeur adressé à :</p> <p>M. le Président du Conseil Régional cf. courrier de subvention en ligne <a href="http://www.climaxion.fr">www.climaxion.fr</a></p> <p><b>Département 08/10/51/52</b> Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex</p> <p><b>Département 54/55/57/88</b> Hôtel de Région 1 Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01</p> <p><b>Département 67/68</b> Hôtel de Région 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex</p>	<p>Selon la procédure dédiée sur le site : <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/</a></p>
UN DOSSIER ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de présentation de l'entreprise à compléter cf. fiche de présentation en ligne <a href="http://www.climaxion.fr">www.climaxion.fr</a></li> <li>• Organigramme du groupe le cas échéant</li> <li>• RIB</li> <li>• Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du demandeur au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)</li> <li>• Dernier compte de résultat</li> </ul>	
UN DOSSIER TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche technique à compléter cf. fiche technique en ligne <a href="http://www.climaxion.fr">www.climaxion.fr</a></li> <li>• Devis détaillés des équipements retenus</li> <li>• Devis détaillés d'une « solution de référence » (équipements plus énergivores) permettant de déterminer un surcoût</li> </ul>	

Consultez le règlement du dispositif ou de l'appel à projets pour connaître les modalités pour déposer votre demande d'aide.



# PARTIE V

## ANNEXE

### LES CATÉGORIES D'ENTREPRISES

PETITE ENTREPRISE <sup>(1)</sup>	MOYENNE ENTREPRISE <sup>(1)</sup>	ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) <sup>(2)</sup>		GRANDE ENTREPRISE <sup>(1)</sup>
Effectifs < 50	Effectifs < 250	Effectifs < 250	Effectifs 250 à 4 999	Effectifs > 250
Chiffre d'affaires ≤ 10 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 1,5 milliards d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros
Bilan ≤ 10 millions d'euros	Bilan ≤ 43 millions d'euros	Bilan > 43 millions d'euros	Bilan ≤ 2 milliards d'euros	Bilan > 43 millions d'euros

(1) Définition de la Commission Européenne

(2) Définition de l'INSEE

### LISTE DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

ANNUAIRE DES PRESTATAIRES EN GRAND EST	PRESTA VERT : <a href="https://www.collectif-grandest.org/prestataire/#page1:local">https://www.collectif-grandest.org/prestataire/#page1:local</a>
ANNUAIRE NATIONAL DE L'ATEE	<a href="https://atee.fr/document/repertoire-des-bureaux-detudes-realissant-des-audits-energetiques-reglementaires-en">https://atee.fr/document/repertoire-des-bureaux-detudes-realissant-des-audits-energetiques-reglementaires-en</a>

### CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Des conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur vos projets de transition écologique et énergétique : conseil et sensibilisation, visite avec diagnostic d'entreprise, informations sur les aides financières...

Détail de leur offre de service :

	Programme « Pass durable »	Voir <a href="#">le lien</a> .
	Programme NOEE	Voir <a href="#">le lien</a> .

Vos contacts : <https://www.climaxion.fr/contact/entreprises#block-views-relais-block-ent>



**RETROUVEZ ÉGALEMENT  
DANS LA DOCUTHÈQUE DU SITE CLIMAXION**



**Tous les contacts  
sur [www.climaxion.fr/contact](http://www.climaxion.fr/contact)**

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



	<p>Financé par :</p>
--	----------------------

